



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

## AVIS PUBLIC

### **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

Avis est par les présentes donné par Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière devant servir pour l'année 2018, pour la deuxième année du rôle triennal 2017-2018-2019, a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2017 et que toute personne peut en prendre connaissance en se rendant au bureau municipal, sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de *la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1)*, toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de la MRC Des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision en vertu de l'article 124 de *la Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin ;
- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée au bureau de la MRC Des Maskoutains, situé au 805, avenue du Palais, à St-Hyacinthe, Québec J2S 5C6 ou y être envoyée par courrier recommandé ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la M.R.C. Des Maskoutains et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

N.B. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce quatorzième jour de septembre 2017.

Robert Leclerc, GMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### Certificat de publication

Je, soussigné, Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, entre 09 heures et 12 heures ce quatorzième jour de septembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 septembre 2017.

Robert Leclerc, GMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier